

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 5 JANVIER 2012**

Délibération  
n° 2012.01. 10.B

**Renouvellement de la  
vidéosurveillance  
dans les bus de la  
STGA : demande de  
subvention**

**LE CINQ JANVIER DEUX MILLE DOUZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 décembre 2011**

**Secrétaire de séance** : Jacques PERSYN

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Michel BRONCY, Jean-François DAURE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 JANVIER 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.01. 10.B**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /  
TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**RENOUVELLEMENT DE LA VIDEOSURVEILLANCE DANS LES BUS DE LA STGA :  
DEMANDE DE SUBVENTION**

Le système de vidéo-protection destiné à renforcer la sécurité des usagers et du personnel, installé dans les bus de la STGA depuis 2001, doit être renouvelé car certains matériels informatiques ne vont bientôt plus être maintenus, certaines pièces détachées ne seront plus disponibles et les matériels informatiques et électroniques sont aujourd'hui dépassés en termes de capacité et de caractéristiques techniques.

Ce renouvellement permettra d'avoir un système disponible en permanence (possibilité de vérifier, *via* transmission wifi d'images à un poste de télémaintenance, l'état de fonctionnement des caméras embarquées à bord des bus).

Le renouvellement du système sera aussi l'occasion d'augmenter le nombre d'équipements à bord des bus, en ajoutant des caméras complémentaires (4 caméras dans les bus standards au lieu de 2 et 6 dans les bus articulés au lieu de 3 actuellement), dans l'objectif d'améliorer la qualité des enregistrements obtenus. Les 12 minibus composant le parc pourraient également être équipés.

Par ailleurs, le système étant entièrement portable d'un matériel roulant à un autre, il sera donc compatible avec les futurs matériels roulants du transport en commun en site propre (TCSP).

Le coût de cet équipement est estimé à 837 000 € TTC et serait susceptible de faire l'objet de subventions de la part de l'Etat dans le cadre de la prévention de la délinquance.

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions dans le cadre de la prévention de la délinquance auprès de tous les partenaires potentiels, dont l'Etat.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**09 janvier 2012**

**Affiché le :**

**09 janvier 2012**